



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Marseille, le 5 FEV. 2017

AVIS D'ENQUETE Société CHANTIER NAVAL DE MARSEILLE SAS

Exploitation des formes 8 , 9 et 10 sur la commune de Marseille

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 13 février 2017, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société CHANTIER NAVAL DE MARSEILLE (CNM) SAS dont le siège social est situé Terre Plein de Mourepiane, Porte 4, CS 40034, 13344 Marseille cedex 15, en vue d'être autorisée à exploiter les formes 8, 9 sur le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) sur la commune de Marseille (2ième arrondissement, 14ième, 15ième, et 16 ième arrondissement) pour l'entretien, la peinture et la réparation de navires et l'exploitation d'infrastructures annexes (ateliers mécaniques, logistique et stockage, transit de déchets).

L'exploitation concerne aussi la forme 10, cale sèche destinée à la réparation navale sur le site de la commune de Marseille (16 ième arrondissement), au sein du GPMM.

Ce dossier contient une étude d'impact et celui-ci peut être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>.

Ce dossier a fait l'objet de deux avis de l'autorité environnementale en date du 30 janvier 2017 qui sont consultables à cette même adresse et joints au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE Cedex 20, Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00).

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation du public.

.../...

Est désigné :

-Monsieur Guy SANTAMARIA, Directeur Général des Services de Berre l'Étang en qualité de commissaire enquêteur titulaire,

-Monsieur Ernest REYNE, Chef de Service à la Direction Générale des Impôts – retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairie de Marseille et des Pennes-Mirabeau **du 7 mars 2017 jusqu'au 7 avril 2017 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Les observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Marseille **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Marseille et des Pennes Mirabeau dans les meilleurs délais.

En outre, les observations, propositions et contre-propositions pourront être également transmises par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : citoyen13@free.fr.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées. Les observations transmises sous format numérique seront consultables sur le site internet de la préfecture lors de la publication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la préfecture des Bouches-du-Rhône, sur un poste informatique dédié, aux horaires d'ouverture des bureaux de la préfecture, situé dans la salle 421 à la Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux.

Monsieur Guy SANTAMARIA recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de :

MARSEILLE :

Délégation Générale de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat, 40 rue Fauchier, 13002 Marseille (lieu de consultation du public)

- le 7 mars 2017 de 9h00 à 12h00,
- le 15 mars 2017 de 13h30 à 16h30,
- le 24 mars 2017 de 9h00 à 12h00,
- le 3 avril 2017 de 13h30 à 16h30,
- le 7 avril 2017 de 13h30 à 16h30

.../...

PENNES MIRABEAU :

Service Aménagement du Territoire et Habitat, rue Jean AICARD, 13758, Les Pennes Mirabeau (lieu de consultation du public)

- le 21 mars 2017 de 9h00 à 12h00,
- le 5 avril 2017 de 9h00 à 12h00.

Le public peut également consulter ses observations, propositions et contre-propositions ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral, soit de refus, soit d'autorisation en tant que décision individuelle. Cette décision sera publiée notamment sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations pourront être demandées est : M ADINOLFI, responsable qualité au sein de la société CNM, Tél : 06.71.94.95.88, mail : s.adinolfi@cndm.eu.

Le Préfet

Stéphane BOUILLON

||